

MARQUE NF - BLOCS EN BÉTON CELLULAIRE

DÉCISION D'ADMISSION
Le 02/06/92 sous n°344.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 22/11/13 sous n°344.035

Établissement : XELLA Thermopierre S.A.

101 ROUTE DU BARP

33380 MIOS

FRANCE

Siège social : XELLA Thermopierre S.A.

38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 025B Blocs en béton cellulaire autoclavé**, à la norme **NF EN 771-4** et à son complément national **NF EN 771-4/CN** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 025B, pour les produits désignés ci-après.

Classement selon NF EN 1996-1-1	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Pose du bloc M ou C	MVn (kg/m³)	Rcn (MPa)	Dimensions (mm)			Emboîtement			λ Utile (W/m.°K)
					Largeur	Longueur	Hauteur	Simple	Double	Poignées	
1	TA	C	350	3,0	250 - 300 - 365	624	249 - 499	/	X	X	0,090
1	TA	C	350	3,0	250 - 300 - 365	624	249 - 499	/	/	X	0,090
1	TA	C	350	3,0	500	624	149	/	/	X	0,090
1	TA	C	400	3,0	200 - 250 - 300 - 365	625	249 - 499	/	X	X	0,100
1	TA	C	400	3,0	200 - 250 - 300 - 365	624	249 - 499	/	/	X	0,100
1	TA	C	400	3,5	200	625	249	/	X	X	0,100
1	TA	C	450	4,0	200	624	334	/	/	X	0,110
1	TA	C	450	4,0	200 - 250 - 300 - 365	625	249 - 499	/	X	X	0,110
1	TA	C	450	4,0	200 - 250 - 300 - 365	624	249 - 499	/	/	X	0,110
1	TA	C	500	4,0	70 - 100 - 150	624	249 - 499	/	/	/	0,125
1	TA	C	500	4,0	200 - 300 - 365	624	249 - 499	/	/	X	0,125
1	TA	C	500	4,0	200	624	249 - 499	/	X	X	0,125
1	TA	C	500	4,0	300 - 365	625	249 - 499	/	X	X	0,125
1	TA	C	500	4,5	250	624	249 - 499	/	/	X	0,125
1	TA	C	500	4,5	250	625	249 - 499	/	X	X	0,125
1	TA	C	550	4,5	70 - 100 - 150	624	249 - 499	/	/	/	0,140
1	TA	C	550	4,5	200 - 250 - 300 - 365	624	249 - 499	/	/	X	0,140
1	TA	C	550	4,5	200 - 250 - 300 - 365	625	249 - 499	/	X	X	0,140

C= à coller M= à maçonner - X= Oui /= Non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable un an, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Katia DIALLO

Tél.: 02 37 18 48 30 Fax.: 02 37 32 63 46

Pour le CERIB

33W013 Code interne : A

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(norme NF EN 771-4 et système national de classification NF EN 771-4/CN)

CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

Les blocs ne doivent pas présenter de défauts systématiques apparents tels qu'épaufrures et leur structure doit être homogène. La texture des faces des blocs est suffisamment rugueuse pour permettre un bon accrochage des enduits de par la seule présence des cellules ouvertes en surface.

Dimensions maximales d'appellation et de fabrication (mm)	Longueur : 1500
	Largeur : 600
	Hauteur : 1000

Tolérances admissibles pour les blocs de forme régulière (en mm) :

Dimensions	Blocs destinés à être montés avec :		
	Mortier d'usage courant (G) et mortier allégé (L)	Mortier de joints minces (T) de types A et B	
		GL	TA
Longueur	3	± 3	± 1,5
	-5		
Hauteur	3	± 2	± 1
	-5		
Largeur	± 3	± 2	± 1,5
Planéité des faces de pose	Aucune exigence	Aucune exigence	≤ 1
Parallélisme des faces de pose	Aucune exigence	Aucune exigence	≤ 1

Pour les blocs de forme standard destinés à être montés sans joint de mortier vertical, le désaffleurement et le jeu d'emboîtement doivent être inférieurs à 1,5 mm (moyenne des mesures).

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET MÉCANIQUES

MASSE VOLUMIQUE A L'ÉTAT SEC

La masse volumique nominale (MVn) doit être choisie parmi les valeurs du tableau ci-dessous :

Masse volumique nominale MVn (kg/m ³)	350	400	450	500	550	600	650	700	750	800
---	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

La masse volumique réelle du béton ne doit pas s'écarter de ± 25 kg/m³ de la masse volumique nominale.

RÉSISTANCE A LA COMPRESSION A L'ÉTAT SEC

Pour une masse volumique donnée, les blocs doivent présenter une résistance en compression au moins égale à la valeur caractéristique correspondante choisie dans le tableau ci-dessous.

Masse volumique nominale MVn (kg/m ³)	350	400	450	500	550	600	650	700	750	800
Résistance caractéristique minimale (R) pour le fractile 0,05 (MPa)	3,0	3,0	3,5	4,0	4,5	5,0	5,5	6,0	6,5	7,0

De plus, aucun résultat individuel ne doit être inférieur à 0,9 fois la valeur de résistance choisie.

RÉSISTANCE EN TRACTION PAR FLEXION

La résistance en traction par flexion doit être au moins égale au 1/6 de la résistance caractéristique nominale en compression, soit :

Résistance caractéristique en compression (R) (MPa)	3,0	3,5	4,0	4,5	5,0	5,5	6,0	6,5	7,0
Résistance en traction par flexion minimale correspondante (MPa)	0,50	0,58	0,66	0,75	0,83	0,92	1,0	1,08	1,16

VARIATIONS DIMENSIONNELLES

L'amplitude du retrait des blocs doit être inférieure à 0,20 mm/m.

ABSORPTION D'EAU PAR CAPILLARITE

L'absorption d'eau des blocs doit être au plus égale aux valeurs du tableau ci-dessous :

Temps	10 min	30 min	90 min
Ab (g/dm ²)	45	60	80

PROPRIÉTÉS THERMIQUES

Le(s) tableau(x) en annexe de l'attestation présente(nt) les valeurs de résistance thermique utile représentatives de la performance thermique des maçonneries en fonction de la conductivité thermique utile du béton, des dimensions des blocs, des types et dimensions des joints ainsi que de la conductivité thermique utile du mortier utilisé.

La marque NF certifie la conductivité thermique utile (λ) du béton des blocs.

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

- O Une note de commentaire est annexée à la présente décision
- A Usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie
- (1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation